MP / GD

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MAI 2012

Présents : M. Sébastien DESTAIS, M. Joseph GUILBAUD, M. Christian RAIMBAULT, Mme Françoise MARCHAND, M. Michel FORTUNE, M. Serge LECLERC, Mme Catherine GUEGAN, Mme Maryse ROUCHET, M. Jean ROGER, M. Yves MARTIN, M. Gilbert PINGAULT, M. Jean-Pierre VENGEANT, M. Daniel COLLIGNON.

Excusés : *M. Olivier RICHEFOU, MME Nicole BOUILLON*
Yannick GALARD (DDT)

Assistait également à la réunion : *M. Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière*

Secrétaire de séance : M. Christian RAIMBAULT

I - PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2012

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

M. FORTUNE indique qu'il a rencontré M. DUBOULAY, propriétaire de la Huardais au BOURGNEUF LA FORET, après la réception du courrier du Syndicat lui la décision du comité syndical de n'effectuer aucun travaux sur ce site. M. DUBOULAY accepte cette décision mais est très déçu que les travaux qu'il sollicitait depuis très longtemps ne soient pas effectués.

II - AMENAGEMENT DE FRAYERES AU SITE DE COUPEAU A SAINT BERTHEVIN

M. le Président indique au comité syndical que l'AAPPMA de SAINT BERTHEVIN a sollicité une rencontre avec la commune, le Syndicat et la Police de l'eau, elle s'est déroulée le 24 avril dernier. Le Président de l'AAPPMA a précisé que les aménagements réalisés à Coupeau ces dernières années étaient du bon travail.
L'objet de cette rencontre portait principalement sur l'amélioration possible de 2 frayères sur le site de Coupeau.

Depuis les travaux, ces pièces d'eau connectées par l'amont ou l'aval au Vicoin selon les cas se sont progressivement colonisées par une végétation d'hélophytes où domine le roseau massette *Typha angustifolia*. Ces plantes revêtent une forte importance car elle constitue le support de ponte d'une partie des poissons, des amphibiens et des larves d'insectes aquatiques. Ces plantes permettent aussi d'apporter de l'ombre et une protection pour les juvéniles issus des pontes face à leurs prédateurs. Cependant, à forte densité, les typhas constituent par leur structure racinaire un piège à sédiment ce qui contribue à l'atterrissement progressif des annexes hydrauliques. Cet atterrissement est largement accéléré par la biomasse des typhas lorsque la partie aérienne de la plante meurt et tombe au sol.

Sur deux frayères précises, deux autres problèmes ponctuels au bon fonctionnement des frayères ont été soulevés :

- **Frayère n°1** : assèchement trop rapide en fin de printemps par vidange et évaporation de l'annexe.
- **Frayère n°2** : dépôt en lit mineur de sédiments charriés par la rivière qui obstruent le passage de l'eau dans la frayère en débit d'étiage. (Travaux à la charge financière de la commune de SAINT BERTHEVIN)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'inclure dans le programme C.R.E. de 2012 les travaux suivants, sous réserve accord DDT et financeurs :

- **Frayère n°1** : réalisation de deux épis dans le lit mineur du Vicoin visant à mettre en charge de + 15 cm la lame d'eau dans la frayère rive droite.
- **Frayère n°2** : retrait de la biomasse végétale de typhas secs dans la frayère (sans creusement du fond de la frayère) et régalage en berge des matériaux végétaux. Création d'une noue (petite dépression à flancs en pente douce dans la frayère) avec un chenal central permettant le départ des alevins avec l'abaissement de la ligne d'eau. (Travaux à la charge financière de la commune de SAINT BERTHEVIN)
En aval de la frayère, création d'un petit chenal permettant l'accès de l'eau à la frayère (pas de curage de l'atterrissement).

Et autorise M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Le Président indique que dans le programme de travaux CRE 2012, un chantier est prévu à 200m du site des frayères, les travaux seront donc réalisés en même temps pour éviter des coûts de déplacement. Ces travaux sont estimés à environ 1 500 € HT.

III - PROGRAMME ET MARCHE DE TRAVAUX 2012

Nicolas BOILEAU indique que le programme de travaux CRE 2012 va se dérouler en 2 parties cette année, une première partie dont l'ouverture des plis s'est déroulée aujourd'hui et une 2e partie dont la consultation sera lancée au début de l'automne.

La 1re partie du marché CRE 2012 est composée de 2 lots :
- Lot n°1 : Entretien, enlèvement d'embâcles
- Lot n°2 : Aménagement d'abreuvoirs et d'ouvrages :
  - Les ouvrages « nouveaux » en 2012,
    - le Petit St Berthevin en aval de Coupeau à ST BERTHEVIN
    - 2 ouvrages sur La Paillardière à MONTIGNE, La Croix et le Venage,
    - le Plessis au GENEST ST ISLE.
  - Les aménagements demandés par le service de la police de l'eau, visant à limiter la pente des seuils à 5% :
    - les seuils du moulin du Bourg à NUILLE SUR VICOIN,
    - le seuil de Rimacé à MONTIGNE/NUILLE
  - Les compléments à apporter aux travaux déjà réalisés :
    - la consolidation de la rive droite en amont du moulin du Bourg de NUILLE,
    - la réparation de la canalisation des eaux pluviales à Thuboeuf et de ses effets, plus un léger rehaussement d'un petit tronçon de la rive
    - la remontée du niveau du seuil situé en amont du moulin de La Roche à MONTIGNE pour maintenir l'activité économique du gîte de pêche situé à cet endroit.

Avant le comité syndical, les membres de la commission d'ouverture des plis ont procédé à l'ouverture des plis pour ces travaux :
Pour le lot n°1 : 4 offres reçues :
- Entreprise BVMF (08) pour 82 686,80 € HT
- Association d'insertion Etudes et Chantiers (35) pour 37 129,00 € HT (non assujetti à la TVA)
- Association d'insertion GENIE (53) pour 50 024,80 € HT (non assujetti à la TVA)
- Entreprise DERVENN (35) pour 46 869,80 € HT

Le choix de la commission pour l'attribution du lot n°1 s'est porté sur l'association Etudes et Chantiers pour un montant de 37 129,00 € HT, choix validé par le comité syndical

Pour le lot n°2 : 3 offres reçues :
- CHAZE TP (53) pour un montant de 55 183,50 € HT avec options
- SARL LEMEE GAUTHEUR (53) pour un montant de 41 676,00 € HT avec options
- SNTP SALMON (53) pour un montant de 41 097,50 € HT avec options

Le choix de la commission pour le lot n°2 s'est porté sur l'entreprise SNTP SALMON, le comité syndical confirme ce choix mais sous réserve d'une vérification du devis et des capacités techniques de l'entreprise et de son engagement à utiliser du matériel adapté.

IV - REVISION DES STATUTS

Les statuts actuels du syndicat de bassin datent de 1967. Leur dernière modification validée par arrêté préfectoral est de 1981.
Les problématiques liées aux usages de l'eau, à sa qualité, au bon fonctionnement de la rivière, ont évolué depuis la création du syndicat.
Les objectifs des actions du syndicat, et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre sont à actualiser. Ils doivent prendre en compte des préoccupations nouvelles, telle l'amélioration de la continuité écologique qui est une des orientations fortes de la Directive Cadre Européenne sur l''Eau.
C'est en ce sens que M. le Préfet de la Mayenne, en 2011, a invité le syndicat de bassin versant du Vicoin à procéder à une révision de ses statuts.
Un groupe de travail composé de 7 délégués a préparé cette révision. Par une série d'allers et retours entre le comité syndical et le groupe de travail, le projet s'est progressivement enrichi. Les versions successives ont également été soumises aux avis des communes adhérentes. Une consolidation juridique a été recherchée. Le syndicat a recueilli l'avis d'un avocat intervenant régulièrement dans le domaine de l'eau. De leur côté, les services de l'Etat, police de l'eau et contrôle de légalité, ont bien voulu apporter leur expertise à ce projet.
Le projet présenté est l'aboutissement de toute une démarche de réflexion, de concertation avec les communes, leurs maires et leurs délégués.
Il concerne essentiellement les domaines d'action du syndicat et les aspects techniques d'intervention.
Il ne porte pas sur les aspects financiers. Ce point a fait l'objet de toute une démarche de concertation en 2009. Une nouvelle modalité de répartition des dépenses entre les communes a alors été adoptée à l'unanimité par le comité syndical réuni le 24 novembre 2009. Cet aménagement, très significatif pour plusieurs communes a pu se faire sans avoir à modifier les statuts. Il a été réalisé en faisant intervenir plusieurs critères géographiques, notamment les longueurs des rives à prendre en compte.
Ces aspects financiers peuvent être repris un jour. Il ne semble pas opportun en terme de calendrier de les inclure dans la présente démarche. Cela demanderait à nouveau beaucoup de temps, et mettrait en suspens le présent travail de révision des statuts axé sur les objectifs et les missions du syndicat.

Thèmes	Maintien	En plus	En moins	Observation
mmunes adhérentes	Sans changement			
Objectifs				
Connaissance ressources en eau	Eaux superficielles	Eaux souterraines		
Conservation quantitative et qualitative des cours d'eau	Principe maintenu		Constitution de réserves (construction de barrages ou remise en état de retenues existantes)	
Restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau		Diversification, franchissement piscicole. aménagement, entretien adaptation, effacement d'ouvrages		Thème nouveau
Aménagement et entretien pour bon écoulement de l'eau	Amélioration de la fonction hydraulique sur tout le bassin versant	Actions concourant à l'application des débits réservés		
Entretien régulier de la rivière	Entretien périodique du cours et des berges de la rivière			Dans un cadre validé règlementairement (Déclaration d'Intérêt Général)
Optimisation des conditions de vie biologique en étiage par des actions de diversification de l'habitat		Point nouveau		
Aménagements piscicoles	Toujours possibles			Si accord police de l'eau
Zones humides dans le lit majeur		Possibilité d'Identification, d'entretien, de restauration, de préservation, par tout type d'actions et de moyens		Dans la mesure où ces zones participent à la régulation hydraulique, et à l'épuration naturelle
Développement et promotion touristique			Pas d'actions à des seules fins touristiques	
Sensibilisation de la population sur la qualité des cours d'eau		Principe précisé : (communication, actions éducatives, visites,..)		
Moyens d'action				
		Se doter de moyens, fixer les programmes, réaliser les mesures de qualité de l'eau		
		Démarche de concertation avec toutes les parties concernées		
	Négocier avec propriétaires, collectivités, les conditions financières d'aménagement	et de démantèlement, dans le cadre de conventions		
	Fixation de modalités de recouvrement de charges relevant d'intérêt particulier			
	Participation possible et négociée à la gestion des ouvrages	Si d'intérêt général. Référence au plan d'eau de Port Brillet car captage d'eau potable	Fixer pour les collectivités les conditions d'exécution de travaux, puis de l'entretien et de la gestion des ouvrages	
		Réaliser en concertation toute action nécessaire pour le bon fonctionnement de la		

		rivière		
		Conseil et accompagnement des propriétaires de plans d'eau et d'ouvrages hydrauliques pour l'application du débit réservé		
		Actions d'information et de sensibilisation, participation à ce qui facilite les parcours pédagogiques, la communication.		
		Se doter de moyens humains et matériels, seul ou en regroupement de moyens		
	Réalisation d'emprunts Encaissement de subventions Faire recouvrer par le receveur les participations des collectivités adhérentes			
		Entreprendre des actions en justice		
Admission de nouveaux membres et retrait	Délibération à prendre par toutes les autres collectivités déjà adhérentes			
Composition du comité syndical	1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune			Le délégué titulaire peut être un adjoint ou un conseiller, pas obligatoirement le maire
Fonctionnement du comité syndical	Modalités conformes à la règlementation	Réunion au moins 1 fois par trimestre	Réunion au moins 1 fois par an	
Le bureau du syndicat	Modalités conformes à la règlementation			Le nombre de vice présidents est compris entre 2 vice-présidents et 20% du nombre de délégués
Fonctions du président	Modalités conformes à la règlementation			
Budget ressources	Cotisations des communes et toutes recettes admises règlementairement			
Participation des communes à la répartition des dépenses	Surface du BV : 35% Longueur des rives : 35% Potentiel fiscal par hab. : 30%			Modalités arrêtées à l'unanimité par le comité syndical le 24 novembre 2009
Comptabilité	Règles de la comptabilité publique			
Remboursement de frais	Remboursements possibles			
Démocratie et transparence	Un débat d'Orientation Budgétaire par an Un rapport annuel d'activités			
Application des statuts	Application du Code Général des Collectivités Territoriales			Pour ce qui n'est pas prévu aux statuts

M. Le Président donne lecture de la proposition de courrier de notification aux communes de cette révision des statuts.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL

- Approuve ce projet de révision des statuts;
- Charge le Président de notifier ce projet aux 18 communes adhérentes afin que leur conseil municipal délibère sur ces statuts dans un délai de 3 mois après notification;
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier.

Le Président informe les délégués que M. LEFEUVRE, maire de ST PIERRE LA COUR et délégués suppléant au Syndicat a transmis des remarques sur les statuts en début de semaine. Il sollicitait la modification du critère « Potentiel fiscal par habitant » par « Potentiel fiscal global ».
M. FORTUNE rappelle que tout un travail a été réalisé en 2009 pour amener une certaine équité dans les participations des communes, notamment pour les communes de CHANGE et ST PIERRE LA COUR.
M. Le Président donne lecture de la lettre de M. LEFEUVRE. Les membres du comité syndical demandent qu'une copie soit transmise à tous les délégués pour information.
M. Le Président présente aux délégués un tableau des participations des communes calculées avec le critère « Potentiel fiscal global ». La ville de LAVAL contribuerait à hauteur de 20% des dépenses avec environ 26 000 € de contribution. Un courrier réponse va être adressé à M. LEFEUVRE avec ce tableau des contributions en pièce jointe, une copie de ce courrier sera transmise également aux délégués.

IV - DIFFUSION DES PLAQUETTES DE COMMUNICATION

5 000 exemplaires de la plaquette de communication ont été édités

Le bureau propose le dispositif de diffusion des plaquettes ci-après :

- Remise à tous les délégués présents à la réunion du 9 mai
- Communes adhérentes :
  - 100 exemplaires chacune pour celles à plus de 2000 habitants,
  - 50 pour les autres
- Communautés de communes ou d'agglomération : 100 pour Loiron, 50 pour Laval
- Office de Tourisme 53 : 100 exemplaires
- Syndicats d'initiative : 50 pour celui de Loiron, (pas d'autre syndicat de ce type identifié)
- Lycées et collèges du secteur Laval Loiron : 10 par établissement en indiquant que d'autres sont à disposition si projet pédagogique identifié
- Ecoles primaires du secteur Laval Loiron : 5 par établissement en indiquant que d'autres sont à disposition si projet pédagogique identifié
- Mailing aux financeurs, aux partenaires habituels (Fédération de pêche, AAPPMAs, ONEMA. Police de l'Eau, ...), aux propriétaires riverains, aux autres syndicats de bassin, associations diverses (Association riverains, MNE, ...), ...
- Stock à conserver pour visites, réunions, correspondances riverains et diverses.

IX - QUESTIONS DIVERSES

> *Information concertation avec riverains*

M. Le Président informe les délégués que le Syndicat est en cours de concertation avec 3 propriétaires d'ouvrages dont l'aménagement pourrait être programmé pour le 2e marché CRE prévu au 2e semestre 2012.
Il s'agit :
- Moulin des Prés à MONTIGNE LE BRILLANT (Le comité syndical autorise le Président à signer tout document concernant ce dossier : convention, demande de subvention, ...)
- Barrage des Brosses à ST BERTHEVIN
- Les 3 Coudoies à AHUILLE

> *Information enquête publique*

Nicolas BOILEAU informe les délégués qu'une enquête publique n'est désormais plus obligatoire pour les travaux d'entretien (débroussaillage, enlèvement d'embâcles, ...).
Les travaux sur les ouvrages doivent toujours passer en enquête publique au préalable.

> *Visite des ouvrages*

La visite réalisée en mai 2011 des ouvrages aménagés par le Syndicat avait été très appréciée par les délégués. Il est proposé d'en organiser une nouvelle cet automne.

Prochaine réunion : **Mardi 11 septembre 2012 à 10h00**

Le Secrétaire,
Christian RAIMBAULT

Le Président,
Joseph GUILBAUD